

COURS

DE

GÉNIE CIVIL.

Le Candidat au Cours de Génie Civil doit, pour y être admis, subir un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

1. Grammaire Anglaise.
2. Géographie.
3. Histoire.
4. Calligraphie.
5. Arithmétique.
6. Algèbre, jusqu'aux équations du second degré.
7. Géométrie Plane.
8. Notions générales sur le Mesurage.
9. Usage des Instruments de Mathématiques.
10. Eléments de Physique.
11. Dessin linéaire élémentaire.